

## COMPTE RENDU DE MANDAT

### CAPL B du 12 novembre 2015 - 9h

Cette CAP avait comme ordre du jour, l'examen des candidatures à la liste d'aptitude de C en B.

En préambule, les représentants **FO DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur Le Président,

Le travail c'est la santé paraît-il! Et bien, M le Président, c'est à croire que la DGFIP ne souhaite rien de bon pour ses agents. Entre suppression de postes annoncées, destruction programmée du réseau et donc d'un service public que beaucoup nous envient, remise en cause dues statuts des fonctionnaires, gel des salaires, ou encore manque de reconnaissance professionnelle, les personnels sont à bout ! N'ayons pas honte de le dire ! N'ayez surtout pas peur de l'entendre !

Et si le travail se fait encore aussi bien aujourd'hui, c'est uniquement grâce à la grande conscience professionnelle qui anime encore l'ensemble de vos agents. Ils réalisent l'impossible et même plus, mais on sent bien aujourd'hui que les collègues sont au bord de la rupture.

Cette CAPL qui va traiter de l'établissement de la liste d'aptitude au cadre B illustre malheureusement les dégâts qu'engendre la cure d'austérité aggravée que poursuit le gouvernement avec la poursuite du pacte de responsabilité dans les services de la DGFIP : 3 possibilités de promotion offertes aux collègues de la catégorie C pour 2016, pour solde de tout compte, alors que les agents supportent depuis des années l'aggravation de leurs conditions de travail, sous l'effet conjugué des suppressions d'emplois et des modifications législatives et techniques incessantes !

Force est de le constater, le nombre de promotions offertes aux listes d'aptitude et aux tableaux d'avancement se réduit à une peau de chagrin : il est passé de 1000 en 2013 à 250 en 2015 !

Nos collègues qui, comme l'ensemble des fonctionnaires, subissent le gel du point d'indice pour la 7ème année consécutive, ont de moins en moins l'espoir de prétendre à une promotion, souvent modeste, qui constitue à la fois une marque de reconnaissance de leur investissement dans le travail et le seul moyen, pour l'instant, d'améliorer l'ordinaire.

Sur un plan inter-professionnel la CGT Force Ouvrière s'oppose à toute remise en cause du code du travail et de la hiérarchie des normes. La loi s'impose pour garantir un minimum de droits communs à tous les salariés. L'idée centrale du rapport Combexelle est d'inverser la hiérarchie des normes, c'est simplement inacceptable.

Dans la fonction publique, le passage en force du gouvernement sur le projet Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) ou Avenir de la fonction publique en dit très long sur sa conception du dialogue social. Ce « 49.3 social » traduit une volonté forcenée de déréglementation, prélude à la mise en oeuvre de la réforme territoriale et de mobilités forcées.

Ce protocole prévoit entre autres la remise en cause immédiate des droits et garanties attachés aux statuts particuliers à travers notamment la mise en place de statuts interministériels, et l'organisation de la mobilité forcée.

Ce protocole s'inscrit également dans un contexte de réduction des dépenses publiques, à savoir une baisse de 50 milliards d'euros des budgets publics entre 2015 et 2017, dont 18 milliards pour l'État. Cette réduction sert à financer le pacte de responsabilité. **FO DGFIP** et la Fédération Générale des Fonctionnaires F.O. s'opposent totalement au PPCR dont le seul objectif consiste à accompagner les coupes budgétaires et les restructurations imposées par le Pacte de Responsabilité, la Réforme de l'État, la réforme territoriale et le projet de Loi santé. A la DDFiP 43, à ce jour, il ne reste que quelques euros pour assurer les dépenses courantes. Même pas assez pour payer les loyers ! Devrons-nous bientôt apporter notre petit sac de charbon pour nous chauffer, comme au début du XXe siècle ?

Dans ce contexte, le Directeur Général, non content de participer activement à la suppression de 2130 emplois prévue au PLF 2016, impose une vague de restructurations, fusions et fermetures de postes et de services d'une ampleur sans précédent.

« Mais rassurons-nous ! » nous dit le Directeur Général ..., rien d'inquiétant, du moins d'après ses paroles en CTR. Les agents des finances publiques, qui représentent moins de 6 % des effectifs globaux de l'État, savent d'ores et déjà qu'ils supporteront près de 54 % des suppressions d'emplois en 2016. Au plan local, cela se traduirait par 9 postes en moins au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Mais à qui allez-vous les retrancher ces emplois ? aux SIP ? aux SIE ? aux trésoreries ? aux services de direction ? Toutes ces structures sont déjà asphyxiées ... Au SPF ? 120 jours de retard, on n'est plus à ça près ?, Peut-être nous répètera-t-on que la Direction départementale nous abonde généreusement d'auxiliaires pour nous aider à remplir nos missions ? Ces propos tenus lors d'un CTL en septembre sont inacceptables et choquants, qui plus est humiliants pour les agents dont les compétences et la technicité professionnelles ne vaudraient rien. Nous ne demandons pas des auxiliaires : nous voulons le

recrutement immédiat d'agents qualifiés et soucieux d'un service public de qualité.

En parallèle, les services subissent une frénésie d'expérimentations, toutes exclusivement guidées par les économies budgétaires. Ainsi, alors que ce sujet n'a jamais été abordé avec les organisations syndicales, est lancée une expérimentation de caisse sans numéraire au mépris des besoins des populations les plus fragiles et de nos partenaires dans le secteur public local. La Haute-Loire y échappera-t-elle ?

Dans le même temps et toujours sans concertation, une instruction précise les conditions de participation de la DGFIP aux maisons de service au public. Cette opération vise avant tout à accélérer la liquidation du réseau des trésoreries et le transfert de leurs missions au secteur privé.

Par ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence la fuite de la note interne sur l'organisation de l'accueil au public dans les services des Finances publiques. A ce sujet, les annonces électoralistes du gouvernement mettent à mal l'objectif « de désintoxiquer le public de la contactitude » : nous avons été témoins cette semaine de la masse des appels téléphoniques et de l'afflux du public aux guichets des SIP et trésoreries mixtes.

Au-delà de la méthode employée, c'est l'affaiblissement organisé du service public républicain. Faire en sorte que les citoyens de ce pays ne puissent plus accéder au service public financier et fiscal s'inscrit, comme FO l'a souligné, dans la politique de réduction de l'emploi public. Ainsi la contrepartie de moins de fonctionnaires d'État, ce n'est pas des fonctionnaires mieux payés, on le saurait ! Non, c'est tout simplement moins de services au public. Il n'y a pas de République sans services publics !

D'autre part, la Direction Générale a décidé, une fois de plus, de modifier unilatéralement les règles de gestion. **FO DGFIP** n'acceptera aucun recul des droits des agents. Ce passage en force est intolérable.

Pour **FO DGFIP**, le message est clair : il n'existe aucune volonté de la Direction Générale de se préoccuper des conditions de vie des agents. Au contraire, l'administration a décidé froidement un recul généralisé des droits des personnels afin de limiter l'impact des suppressions d'emploi sur les services.

Enfin, **FO DGFIP** s'élève contre les fermetures de postes, et organise la résistance en alertant les élus locaux et les parlementaires. L'administration envisage la fermeture de 850 postes comptables entre 2015 et 2018. Depuis 2009, 441 trésoreries ont été fermées. En Haute-Loire, le réseau tient encore mais jusqu'à quand ? Nous ne sommes pas dupes ! Le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries de Saint-Paulien et Saint-Julien vers le SIP du Puy n'est qu'une préfiguration de ce qui va suivre. Et qu'en est-il des collègues qui récupèrent le colis ? Eux qui ne peuvent déjà plus assumer le courant ? Ce n'est pas grave : comme la ménagère au printemps, on commence par un grand ménage ... Et hop ! Le tour est joué. Mais loin de les rassurer, cette méthode écoeure tout simplement les agents.

En conclusion, **FO DGFIP** défend, sans préalable ni exclusive, les revendications suivantes :

- Arrêt des suppressions d'emplois ;
- Maintien de l'intégralité des missions dans le ressort de la DGFIP ;
- Non aux statuts interministériels ;
- Arrêt des réorganisations, des restructurations et des fermetures de trésoreries ;
- Demande d'un réel bilan contradictoire de la fusion ;
- Une augmentation immédiate du point d'indice de 8 % et l'octroi de 50 points d'indice uniforme sur la grille ;

-Une revalorisation immédiate du régime indemnitaire et l'arrêt de la RIFSEEP et une réelle discussion sur le régime indemnitaire des A encadrant.

**FO DGFIP** en intersyndicale avec Solidaires Finances Publiques et CGT Finances publiques appellent l'ensemble des agents des finances publiques à se mettre massivement en grève le 18 novembre pour manifester leur opposition aux mesures proposées et exiger: l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations incessantes, une amélioration des conditions de travail et une vraie reconnaissance. »

**20 collègues** postulaient sur cette liste d'aptitude. La direction générale a estimé à **3** le nombre de possibilités pour le département.

La direction a tenu à rappeler que les lauréats de la liste d'aptitude participeront au mouvement de mutation général de la catégorie B du 1<sup>er</sup> septembre 2016, et, qu'à ce titre, ils devront élargir au maximum leurs vœux.

Les représentants du personnel ont obtenu que la CAP classe **5 collègues** dans la catégorie « Excellents »

De plus, pour les dossiers classés par la direction dans la catégorie « A revoir » les représentants du personnel ont obtenu le relèvement dans la catégorie « très bon » pour seulement 2 d'entre eux malgré les diverses interventions syndicales sur un plus grand nombre de dossiers.

Compte tenu des potentialités locales et dans un contexte de baisse des promotions depuis 4 ans, les représentants **FO DGFIP** auraient souhaité un nombre plus important de collègues classés excellents et très bons.

Contraints de procéder à un vote global et non par catégorie, ils se sont abstenus sur l'ensemble de ces propositions jugées insuffisantes.

En question diverse, la direction a confirmé la situation budgétaire critique de la DDFIP 43, placée sous surveillance à la Direction Générale ! A ce jour, il reste seulement 8000 € disponibles sur les crédits alloués et aucune réponse n'a encore été donnée sur les abondements supplémentaires sollicités.

**Les représentants du personnel : Robert GAGNE, Jocelyne LIMAGNE, Michèle FAYOLLE – titulaires, Philippe SAGNARD, Sébastien COFFY – suppléants.**

## CAPL A du 12 novembre 2015 - 14h

La CAPL chargée d'examiner les dossiers des collègues figurant sur la liste préparatoire à la liste d'aptitude de B en A s'est réunie le 12 novembre 2015 à 14h.

Après lecture des déclarations liminaires des deux syndicats représentant les collègues de la catégorie A, le Président a répondu que sa position de DDFIP lui interdisait de répondre sur certains sujets très généraux (la croissance...). A la demande de FO, il a tout même évoqué la mise en place du PCRFP dans le département au premier janvier 2016, avec à sa tête un IDIV. Concernant le contrôle fiscal et plus particulièrement les emplois de contrôle – BDV qui sont susceptibles de basculer à la DIRCOFI à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, il a affirmé ne pas détenir d'informations fiables pour l'instant.

Les seules informations qu'il détient apparaissent effectivement incertaines, d'autant que la direction générale crée la confusion et entretient le flou avec la mise en place d'un pilotage du contrôle fiscal par la DIRCOFI.

Le SIP du Puy apparaît en grande difficulté actuellement, mais suite à une précision demandée par FO (incidence du transfert du recouvrement impôts des deux trésoreries mixtes de SAINT JULIEN CHAPTEUIL et SAINT PAULIEN), le président répond que c'est surtout le secteur assiette qui est touché. Peut-être, mais l'impact est bien finalement sur le poste dans son ensemble.

Suite au refus de convocation par le président de la CAPL d'un expert, demandé par SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES, une interruption de séance est demandée par cette organisation syndicale. A son retour celle-ci dépose une motion de défiance et demande qu'elle soit annexée au procès-verbal.

**FO DDFIP 43** s'y associe et dénonce l'arbitraire de circonstance. Le règlement intérieur des CAPL prévoit la possibilité de nommer un expert : s'y opposer révèle bien la capacité de dialogue social de notre administration!

En introduction de la CAPL, le président a indiqué que le potentiel accordé par la DG à la Haute-Loire, d'agents passant de B en A cette année, est de zéro.

La DG est en train de réduire la liste d'aptitude, tout comme le concours, à une peau de chagrin.

Sur la liste à examiner figuraient 9 noms contre 11 lors de la dernière CAP : un collègue a été promu et un collègue a retiré sa demande alors qu'il était classé auparavant - sans doute lassé de la non reconnaissance de l'administration et n'a donc pas postulé cette année.

4 étaient déjà classés « excellent », 3 « très bon » et 2 « à revoir ».

A la demande du représentant **FO DGFIP**, le président a alors accepté qu'un collègue de plus soit positionné en « très bon » même si les 2 dossiers étaient remarquables.

Les représentants **FO DGFIP** ont demandé des précisions sur certains dossiers « très bons » car leur situation n'évolue pas. Le président, a comme par le passé, fait valoir que cette CAPL doit « Produire du A ». C'est à dire qu'elle doit permettre au promu de développer une carrière en aval, ce qui le conduit à privilégier les candidatures les moins âgées. C'est un point de vue qui, pour FO, détourne la promotion par liste d'aptitude de son objectif initial qui consiste à récompenser une façon de servir exceptionnelle durant de longues années.

**C'est pourquoi FO DGFIP revendique qu'à l'instar de ce qui existe pour le A et le A+ le grade de la catégorie supérieure soit attribué à tous les B et les C, 6 mois avant leur départ à la retraite.**

En définitive 4 dossiers sont classés dans la catégorie « excellents ».

Les représentants FO ont voté pour ces propositions puisqu'ils sont parvenus à infléchir les positions initiales de l'administration en ce qui concerne les dossiers « à revoir ».

**Les représentants du personnel : Jean-Louis PAYRARD, titulaire - Raluca ROTARIU RAYNAL, suppléante.**

**- FO DGFIP 43 tient à préciser que, contrairement à des allégations répandues ici ou là, les représentants du personnel élus sous sa bannière respectent, comme ils l'ont toujours fait, le secret des débats qui se mènent dans le cadre des CAPL et que les fuites qui se produiraient ne leur sont pas imputables -**

## Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

### BULLETIN D'ADHESION



(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P

du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

*66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*